

AVIS DE COURSE

COURSE LONGUE du 18 au 20 SEPTEMBRE

DUO – SOLO - ÉQUIPAGE

OCCITANIA

25 > 27
09 > 09
2026

CUP
Sète
8^e EDITION

+ WE
18 > 20
sept
2026



INFO => La « course longue » de l'Occitania Cup VIII est organisée les 19 et 20 septembre pour permettre aux voiliers de participer également aux régates et festivités les 25 > 27 septembre

WWW.COMITE-VOILE34.FR
COMITE.VOILE34@GMAIL.COM



OCCITANIA CUP VIII (2026)

AVIS DE COURSE

ROND LONGUE DISTANCE

POUR SOLO, DUO, ÉQUIPAGE

Grade 3

Organisateurs :

Comité Départemental Voile Hérault & la Société Nautique de Sète
Avec le concours des Ports de Fontignan et Sète



Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.3 Le règlement sportif de la Ligue de voile Occitanie.
- 1.4 Les règles pour la navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.
- 1.6 L'annexe T (conciliation) s'applique.
- 1.7 Les règles de la jauge inter-séries OSIRIS Habitables.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard le 18 septembre 2026 lors de la confirmation des inscriptions.

2.2 Les instructions de course seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable en ligne sur « Racing Rules of Sailing ».
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence et dans les cas prévus aux instructions de course, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

4. ADMISSIBILITÉ & INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russe ou biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'Occitania Cup VIII « Course Longue Distance » est ouverte à tous les bateaux (croiseurs, Mini 6.50) en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité semi-hauturier.

4.2 Tous les bateaux du système à handicap OSIRIS conformes au point 4.1

4.3 Conditions d'inscription :

4.3.1 pour les concurrents :

A) Pour chaque concurrent en possession d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

a1) pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

a2) pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

B) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

b1) Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

b2) Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

b3) Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

C) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour les bateaux :

A) le contrat de jauge OSIRIS valide.

B) si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les inscriptions se feront en ligne à partir du 15 août 2026, sur le site du CDV34 : QR CODE :



Lien CDV34 => <https://www.comite-voile34.fr/voile34/>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

- 150€ (dont 60€ location tracker) par bateau pour la course en DUO ou SOLO.
- 190€ (dont 60€ location tracker) par bateau pour la course en EQUIPAGE.

- Les voiliers inscrits à la course longue sont admis à courir l'Occitania Cup VIII sur les ronds Divers Habitables ou Monotypes Divers, le week-end suivant (25 => 27 septembre) sans frais supplémentaires sauf participation aux frais de petits déjeuners, repas du soir et boissons (28 euros par personne, et 17 euros par invité non régatier le samedi soir).

5.2 Autres frais : une **caution (250€ uniquement par chèque ou espèces)** sera demandée à la remise des balises. Elle sera rendue à la restitution de la balise. Si besoin, une autre caution de 20€ sera demandée pour les badges d'accès aux sanitaires (rendue à la restitution des badges).

5.3 Remboursement des droits d'inscriptions :

5.3.1 Possible en cas d'empêchement personnel majeur (merci de présenter un justificatif).

5.3.2 En cas d'annulation de la régate, les frais d'inscriptions seront remboursés par le CDV 34.

6. PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

Pour la Course Longue Distance, le programme sera le suivant :

DATE	PROGRAMME
Vendredi 18 septembre	Accueil des voiliers port de Frontignan 9h00 – 16h30 : Confirmation d'inscription (passage obligatoire) + Jauge & contrôle de sécurité. 19h00 Briefing coureurs.
Samedi 19 septembre	06h45 : 1 ^{er} signal d'avertissement pour Mini 6.50 et croiseurs solo ou duo. 07h00 1 ^{er} signal d'avertissement pour les croiseurs en équipage.
Dimanche 20 septembre	Stationnement offert jusqu'au 25/09 au port de Frontignan (en cas de TE > 2m20 contacter l'organisateur !)

Week- end du 25-27 : proclamation des résultats de cette course, la présence de tous est requise lors des événements organisés par l'autorité organisatrice.

8. CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT et REMISE DES BALISES

8.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment par le comité technique.

8.2 Les balises seront remises par l'organisateur le vendredi 18 à l'inscription et restituées au plus tard le dimanche 20 septembre.

9. LIEU

9.1 Le lieu de l'épreuve est le Golfe du Lion entre Port Camargue et Banyuls

9.2 La zone de course et les parcours seront définis dans les IC et présentés au briefing. Ils pourront varier selon les prévisions météo ou autre événement majeur imprévu.

10. PARCOURS

Le parcours sera de type longue distance côtier (± 130 milles), défini dans les IC.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

11.1 Infraction à une règle du chapitre 2 :

[NP] [SP] la RCV 44.3 s'applique et la pénalité en tours ne s'applique pas. Elle est remplacée par les pénalités suivantes :

- Infraction à une règle du chapitre 2 reconnue par l'envoi du pavillon jaune porté à l'arrivée et une déclaration au Comité par VHF ou par téléphone ou texto et une reconnaissance d'infraction déposée au jury avant l'heure limite des protestations. Après instruction par le jury, recevra une

pénalité de 30 minutes minimum et pourra être aggravée en cas de contact, dommage ou blessure selon la RCV 44.1.b.

- Infraction à une règle du chapitre 2 non reconnue. Après réclamation et instruction par le jury, recevra une pénalité de 3 heures minimum et pourra être aggravée en cas de contact, dommage ou blessure selon la RCV 44.1.b.
- Une déclaration de reconnaissance d'infraction devra être déposée à l'arrivée des voiliers dans le temps limite de dépôt des réclamations.

11.2 Infractions aux règles hors chapitre 2 :

Pénalités applicables :

- OCS : 60 minutes sans instruction.
- ZFP : 90 minutes sans instruction.
- BFD / UFD : 3 heures sans instruction.

11.3 Toute autre infraction, reconnue ou non pourra après instruction être pénalisée en temps, avec un minimum de 60 minutes jusqu'à la disqualification.

12. CLASSEMENT

- 12.1 Une course doit être courue et validée afin que la régate soit validée.
- 12.2 Les classements seront effectués en temps compensé temps sur distance avec application du CVL.
- 12.3 Pour **toutes les classes**, en cas de réduction de parcours, si une interruption est annoncée par le Comité, le temps à la précédente marque pourra être retenu pour établir le classement, via les positions fournies par les balises trackers.
- 12.4 Le classement des clubs sera effectué selon des modalités qui sont définies dans les instructions de course.

14. EMPLACEMENT

- 14.1 [DP] [NP] Les bateaux arrivant de nuit auront la possibilité de s'amarrer au quai d'accueil du port de Frontignan, sauf instruction contraire de la Capitainerie. Cela sera précisé au briefing.
- 14.2 Les voiliers peuvent rester au port de Frontignan jusqu'au vendredi 25. Le port de Sète organise l'accueil des bateaux à partir du vendredi 25 septembre. Si besoin, contacter la SNS : 07 86 49 15 54

15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence : en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants : en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité ». En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'OCCITANIA CUP VIII est engagée dans une démarche RSO/FFVoile. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites naturels remarquables. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer ni polluer d'aucune façon.

18 PRIX

Les Trophées Occitania Cup seront remis pour un an au Club désigné 1^{er}, au club classé 2^{ème} et au club classé 3^{ème}. Les résultats seront proclamés à la cérémonie de clôture de l'OCCITANIA CUP VIII le 27 septembre, môle St Louis SETE.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter :

le Comité Départemental de Voile de l'Hérault (CDV 34) Tél : 04 67 67 40 67

Courriel : comité.voile.34@gmail.com

AUTRES CONTACTS

Présidences Occitania CUP

- Président de la Société Nautique de Sète (SNS) : M. Robert ANDORRA – Tél. : 07 86 49 15 54
- Président du Comité Départemental de Voile 34 : M. Bruno GUTIERREZ – Tél. : 06 13 56 46 55

Responsables de l'organisation

- M. Bruno GUTIERREZ – Tél. : 06 13 56 46 55
- M. Jean-Paul JACQUES – Tél. : 06 70 93 79 36
- M. Jean-Pierre CAVALIERE – Tél. : 06 80 32 97 81
- M. Moussa OUMELABAT – Tél. : 06 71 58 77 26

Responsable RSO : M. Robert ANDORRA Tél : 07 86 49 15 54

Responsable Violence Harcèlement Discrimination : M. Bruno GUTIERREZ Tél : 06 13 56 46 55

Comités :

- M. Alain BACHELLERIE PCC Divers Habitables – Tél. : 06 72 59 18 16
- M. Jean-Luc BORT PPC Monotypes divers – Tél. : 06 64 30 86 29
- M. Hervé TOURNASSAT PCC Course Longue – Tél. : 06 59 98 11 14
- M. Mathieu MAUDET PCC Handi-Valide – Tél. : 06 15 98 17 25
- M. Nicolas COMPTA PJ – 06 09 35 71 49
- M. Guy VALENTIN PCT – 06 87 97 07 78

Partenariat et conditions de participation :

L'ensemble des clubs habitables des départements de l'Hérault et du Gard sont partenaires officiels de l'Occitania Cup VIII. Ils assurent un accompagnement complet aux participants pour faciliter leur inscription, leur préparation et leur déplacement. Cette collaboration s'inscrit dans un esprit de convivialité et de sportivité, valeurs essentielles à la réussite de la compétition.